



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4754

Approbation de la nouvelle grille des tarifs de mise à disposition d'espaces des Musées
Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4754 - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE DES TARIFS
DE MISE A DISPOSITION D'ESPACES DES MUSEES
GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

Les Musées Gadagne, sis 1 place du petit collège à Lyon 5^e, relèvent du domaine public communal.

C'est un lieu patrimonial, proposant des espaces d'accueil d'exception. Les jardins, la cour, le petit théâtre et le café permettent d'organiser des réceptions et des conférences notamment. Il est aussi possible d'organiser dans les salles des musées des visites guidées ou libres lors des réceptions.

Les Musées Gadagne sont sollicités par des utilisateurs privés afin d'organiser des réceptions en journée ou en soirée à destination de leur personnel, clients ou contacts.

Afin d'encadrer le fonctionnement de ces mises à disposition, des tarifs (en €HT) ont été adoptés lors du Conseil municipal du 14 novembre 2016 par délibération n° 2016/2486.

Les Musées Gadagne souhaitent à présent faire évoluer ces tarifs de privatisation.

Modification de la grille tarifaire

La grille tarifaire adoptée comportait des tarifs horaires pour la privatisation de l'espace café-jardins.

Les Musées Gadagne souhaitent à présent faire évoluer les tarifs de privatisation de cet espace café-jardin afin de différencier deux configurations de privatisation possibles :

- privatisation partielle de l'espace café-jardin : l'accès public à une partie de l'espace café-jardin est maintenu.
- privatisation totale de l'espace café-jardin : le café-jardin n'est pas accessible au public.

A cette fin les tarifs adoptés dans la délibération n° 2016/2486 pour la privatisation de l'espace café-jardin sont annulés et remplacés par les tarifs suivants :

Grille tarifaire de mise à disposition des espaces des musées Gadagne (en €HT)

Espaces	Capacité d'accueil	Tarif 1 ^{ère} heure		Tarif heure suivante		Tarif heure de dépassement		observations
		Journée	Soirée	Journée	Soirée	Journée	soirée	
								le tarif « soirée » débute à 18h
Petit théâtre	138 personnes	400	600	150	200	1000	1000	
Cour	120 personnes	NC	1000	NC	500	NC	1000	Repli dans le café si mauvais temps
Café jardin (privatisation partielle)	120	700	----	500	-----	1000	-----	Repli dans le café si mauvais temps
Café jardin (privatisation totale)	120 personnes	1500	1000	500	500	1000	1000	Repli dans le café si mauvais temps
Visite libre Parcours histoire	500 personnes	NC	3000	NC	1000	1500	1500	Pour 2 heures au moins
Visite libre Parcours Marionnettes	150 personnes	NC	1000	NC	500	1000	1000	Pour 1h30 au moins
Visite libre Salles d'exposition temporaire		NC	1000	NC	500	1000	1000	Pour 1h30 au moins

Tarifs des visites guidées :

Nombre de personnes	Tarifs par heure
0 à 25	500
26 à 50	635
51 à 75	975
76 à 100	1300
101 à 125	1625
30 minutes supplémentaires	100

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2486 du 14 novembre 2016 ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

Vu le rectificatif mis sur table :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS, lire :

- lire :

« Les Musées Gadagne souhaitent à présent faire évoluer ces tarifs de privatisation. »

- au lieu de :

« Les Musées Gadagne souhaitent à présent faire évoluer ces tarifs de privatisation **et apporter des modifications sur la convention de mise à disposition d'espaces.** »

DELIBERE

- 1- Les nouveaux tarifs de mise à disposition en € HT des espaces des Musées Gadagne précités sont approuvés.
- 2- Les recettes de mise à disposition des espaces seront imputées sur le budget des Musées Gadagne-nature 752- fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER